



Charte de la **grainothèque** de Veigy-Foncenex

L'objectif de la grainothèque est de défendre la liberté d'échanger des graines et les connaissances autour du jardinage.

C'est un espace de vie participatif, n'hésitez pas à proposer des idées et à venir régulièrement aux échanges de savoirs et autres rendez-vous.

La grainothèque est basée sur le don et le troc entre jardiniers amateurs. Aucun échange commercial n'est possible.

Je suis libre de prendre des graines et de donner des graines (de fleurs, de légumes, de fruits ou d'aromatiques). Mais je ne prends pas plus de graines que ce que je pourrai cultiver.

Seules les graines dont la provenance est connue peuvent être déposées.

La grainothèque n'accepte pas les graines de plantes invasives et envahissantes, ni aucune graine de type F1 (F1 signifie de première graine hybride. Ces graines ne se reproduisent pas).

Les graines doivent être récoltées dans un jardin / potager où n'est utilisé aucun produit de traitement chimique, pesticide ou engrais chimique.

Les types de graines



Fleurs d'ornement



Fleurs comestibles



Plantes aromatiques



Légumes

Pour les semences de légumineuses (haricots, pois, lentilles, etc.), il faut impérativement mettre les graines une semaine au congélateur avant de les ensacher afin d'éviter la prolifération de bruches (insectes ravageurs).

Il est possible de donner des graines issues de surplus de sachets AB achetés sur des sites spécialisés (Kokopelli, Germinance, etc.).

Les graines déposées doivent être triées, nettoyées, et bien sèches, stockées dans l'enveloppe mise à disposition par la médiathèque, sur laquelle seront notés la variété, le nom latin, l'année et le lieu de production.

La médiathèque se dégage de toute responsabilité en cas d'erreur d'étiquetage des sachets.